

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE  
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 33

Etai<sup>ent</sup> Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etai<sup>ent</sup> Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mireille LUCAS, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°156-2016 – ADMINISTRATION GENERALE – SUBVENTION EN FAVEUR DE LA  
CONFEDERATION PAYSANNE**

Le Président informe de la tenue du congrès bisannuel de la Confédération Paysanne les 12 et 13 avril 2017 sur la commune de Muzillac. Entre 350 à 400 congressistes sont attendus durant ces deux jours. Le déroulement de ce congrès programmé pendant les vacances scolaires devrait générer une fréquentation plus importante et des retombées économiques. Par ailleurs, la renommée de cette confédération permettra à la commune de Muzillac et au territoire de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne de connaître une mise en lumière au niveau national.

Dans le cadre de cette manifestation, les organisateurs ont obtenu le concours financier du Conseil Régional de Bretagne pour 40 000 € et ont sollicité le Conseil Départemental du Morbihan pour 20 000 €.

Ils ont également sollicité l'aide financière de la Communauté de Communes à hauteur de 5 000 €. Le Président rappelle qu'Arc Sud Bretagne avait accompagné l'organisation d'une rencontre départementale des jeunes Agriculteurs du Morbihan en 2013 sur la commune d'Ambon, à hauteur de 4 000 €. Il propose de répondre favorablement à la demande de la Confédération Paysanne à hauteur de ce même montant.

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20161213-DELIB\_156\_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 4 000 € à la Confédération Paysanne dans le cadre de l'organisation de son congrès bisannuel les 12 et 13 avril 2017 à Muzillac, les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 16/12/16  
Le Président,

